



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Renonciation à l'agrément relatif à la pratique d'une entreprise d'assurance

Date de publication: SHAB - 15.04.2019

Numéro de publication: FM06-0000000022

Entité de publication:

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Annexes:

FR_Publikation Monros AG.pdf

Renonciation à l'agrément relatif à la pratique : Monros AG

Monros AG
CHE-110.302.578
Baarerstrasse 14
6300 Zug

Branches d'assurances concernées:

C3

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 60, al. 5, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

Après cette date, la Monros AG ne peut plus conclure de nouveaux contrats d'assurance; les contrats en cours ne peuvent pas être prolongés, ni les couvertures étendues.